

SÉANCE SPÉCIALE DU 12 FÉVRIER 2024

Lundi, le 12 février 2024, se tient à l'Hôtel de Ville, à 19h, la séance spéciale du conseil de la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau. Cette séance est sous la présidence de M. le maire Germain Grenon.

Sont présents:	M. le conseiller	Gérald Morin
	Mme la conseillère	Geneviève Migneault
	M. le conseiller	Pierre Girard
	M. le conseiller	André Dufour
	M. le conseiller	Marc-André Guay
	M. le conseiller	Richard Sirois

M. Jimmy Houde, greffier-trésorier et directeur général, assiste aussi à la séance.

Conformément à l'article 153 du Code municipal, le conseil constate et mentionne que l'avis de convocation de la présente séance spéciale a été dûment signifié à tous les membres du conseil.

AVIS SPÉCIAL vous est par les présentes donné par le soussigné, qu'une séance extraordinaire du conseil de cette Municipalité est convoquée par les présentes par M. le maire Germain Grenon, pour être tenue à l'Hôtel de Ville situé au 140, boulevard Saint-David, lundi le 12^e jour de février 2024, à 18h30, et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants, savoir:

- 1.0 Mot de bienvenue;
- 2.0 Division en districts électoraux – Reconduction;
- 3.0 Services d'ingénierie - Réfection des infrastructures des boulevards Desgagné et Saint-David – Études des soumissions;
- 4.0 Période de questions.
Levée de l'assemblée

053-2024

Lecture et acceptation de l'ordre du jour de la séance spéciale du lundi 12 février 2024.

Il est proposé par M. le conseiller Pierre Girard, appuyé par M. le conseiller André Dufour et résolu que l'ordre du jour de la séance spéciale du lundi 12 février 2024, soit et est accepté. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ère).

054- 2024

Division en districts électoraux – Reconduction.

CONSIDÉRANT que la division du territoire de la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau respecte les articles 9, 11 et le premier alinéa de l'article 12 de la Loi sur

les élections et les référendums dans les municipalités du Québec.

POUR CE MOTIF :

Il est proposé par M. le conseiller André Dufour, appuyé par M. le conseiller Gerald Morin et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau demande à la Commission de la représentation électorale de reconduire la même division en districts électoraux que celle de l'élection générale tenue en novembre 2021. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ère).

055-2024

Services d'ingénierie - Réfection des infrastructures des boulevards Desgagné et Saint-David – Études des soumissions

CONSIDÉRANT que la municipalité a procédé à un appel d'offres public pour la réfection des infrastructures des boulevards Desgagné et Saint-David;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues

	Pointage intérimaire	Prix	Pointage final
FNX-INNOV	97	474 616.80 \$	2.25
CHG GROUPE CONSEIL	74.5	248 693.22 \$	3.40
WSP CANADA	88	258 291.34 \$	3.79
MAGECO LMG	84	149 972.24 \$	6.27
TETRA TECH QI INC.	96	148 482.16 \$	7.14
MSH SERVICES CONSEILS	84	118 864.60 \$	7.91

CONSIDÉRANT que toutes les soumissions reçues ont été jugées conformes.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par M. le conseiller Gerald Morin, appuyé par M. le conseiller Marc-André Guay et résolu que la municipalité de Saint-David-de-Falardeau retienne la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final, soit :

- MSH Services conseil à 118 864.60 \$

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ère)

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE à 19 h 04

Je, Germain Grenon, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

**M. GERMAIN GRENON
MAIRE**

**M. JIMMY HOUDE
GREFFIER-TRÉSORIER ET DIRECTEUR GÉNÉRAL**